



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE HUIT NOVEMBRE A 20H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DU MALESHERBOIS, LEGALEMENT CONVOQUE LE DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT, S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DAUVILLIERS, MAIRE.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BAFFOY, BECHU, BERTHELOT ISABELLE, CLOUZEAU, DAUVILLIERS, DESTIN, DURONSSOY, FAUTRAT, FOUSSARD, HOUDOUX, LE GAL, MARTIN, MATONDO, MOLVEAUX, PASQUET, PIAU, ROQUET, ROSSI, SABY, VAQUIE ET MM. AMANY, BERCHER FABIEN, BERCHER HERVÉ, BRANCHE, CATINAT (MANCHECOURT), CHANCLUD, CIRET, CITRON, COUDRAY, DELMOND, GAUCHER, GAULTIER, GAURAT, GIRARD, GIRAUD, GODEFROY, GOMBAULT, GUERIN, LATCHERE, LEBLANC, LEDUR, MARCHAND, MATIGNON, MERCIER, MOISY, POINCLOUX MAXIME, ROUSSEAU FABRICE, ROUSSEAU ALAIN, ROUSSEAU SEBASTIEN, ROUSSEAU BENOIT, ROUX, SENET, VALLADE ET VALOGNES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : MME CHRISTINE BERTHELOT A MME ISABELLE BERTHELOT, MME BISON A MME DAUVILLIERS, M. BOSSARD A M. ROUX, M. CATINAT THIERRY (LABROSSE) A M. ROUSSEAU FABRICE, M. COLIN A M. GAURAT, MME DELACUVELLERIE A M. LEBLANC, M. DUFRENNE A MME FAUTRAT, M. DUQUENOY A M. ROUSSEAU BENOIT, M. GAGNEPAIN A M. ROUSSEAU ALAIN, M. GLACE A M. CHANCLUD, M. HERTZOG A M. COUDRAY, M. HUET A M. GOMBAULT, MME LANZAROTTI A MME FOUSSARD, MME LE GOURRIEREC A MME ROQUET, M. LETURGIE A MME MOLVEAUX, M. POINCLOUX LUC A M. POINCLOUX MAXIME, MME SLOBADZIAN A MME SABY, MME SONATORE A M. VALOGNES ET M. THERET A M. MARCHAND.

ETAIENT ABSENTS : MMES BAUDOIN, LONGCHAMP, MARCHAND, MEIGNANT, RODRIGUES DE SOUSA ET MM. BIGNET, BOUCHET, FAURIE, GRAMOSO, LELE, MANIAK, MARTIN, PINTAT, ROUSSEAU FRANCK ET TELLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME LE GAL.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	88
PRESENTS :	54
POUVOIRS :	19
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	15
VOTANTS :	73

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 27 SEPTEMBRE 2017.

Mme HOUDOUX remarque que, dans la liste des absents, il faut lire Isabelle BERTHELOT et non pas Christine BERTHELOT, comme indiqué. Elle indique aussi que, page 24, le nom de la société HERMET a été inscrit au lieu de celui de la société SOUFFLET.

Aucune autre remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est considéré comme approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

▪ **DÉCISION N° 17-474 DU 7 SEPTEMBRE 2017.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. FRANCK LAFONT ».

- **DÉCISION N° 17-475 DU 7 SEPTEMBRE 2017.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. LUIGI BERTOSSI ».
- **DÉCISION N° 17-488 DU 14 SEPTEMBRE 2017.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. JOSE DE CARVALHO ».
- **DÉCISION N° 17-491 DU 15 SEPTEMBRE 2017.**
« CONCERNANT LE PARTENARIAT DE SOUTIEN A LA DIFFUSION DE LA CULTURE ENTRE ENEDIS, LA FEDERATION REGIONALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE LA REGION CENTRE (FRMJC) ET LA VILLE LE MALESHERBOIS ».
- **DÉCISION N° 17-500 DU 20 SEPTEMBRE 2017.**
« RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAPP) DU LOIRET CONCERNANT L'ORGANISATION DU FORUM D'ACCES AUX DROITS ».
- **DÉCISION N° 17-501 DU 20 SEPTEMBRE 2017.**
« RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DU LOIRET CONCERNANT L'ORGANISATION DU FORUM D'ACCES AUX DROITS ».
- **DÉCISION N° 17-505 DU 28 SEPTEMBRE 2017.**
« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ».
- **DÉCISION N° 17-506 DU 20 SEPTEMBRE 2017.**
« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES LOCAL CHATEAU VIGNON ».
- **DÉCISION N° 17-507 DU 28 SEPTEMBRE 2017.**
« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ACCUEIL 12-15 ANS ».
- **DÉCISION N° 17-509 DU 25 SEPTEMBRE 2017.**
« RELATIVE A LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE FORMATION CONTINUE ANNUELLE RELATIVE AUX PREMIERS SECOURS ».
- **DÉCISION N° 17-510 DU 4 OCTOBRE 2017.**
« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « LES MUSES » AVEC L'ASSOCIATION LE COLLECTIF HIC ET NUNC ».
- **DÉCISION N° 17-511 DU 4 OCTOBRE 2017.**
« CONCERNANT LE CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « RUPTURE A DOMICILE » AVEC SAS ATELIER THEATRE ACTUEL ».
- **DÉCISION N° 17-513 DU 5 OCTOBRE 2017.**
« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES BASSIN D'APPRENTISSAGE ».
- **DÉCISION N° 17-514 DU 5 OCTOBRE 2017.**
« CONCERNANT L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES ACTIONS CULTURELLES – GRAND ECRIN ».
- **DÉCISION N° ST 17-016 DU 6 OCTOBRE 2017.**
« PORTANT SUR UN MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA RESTRUCTURATION ET L'AMELIORATION DES PERFORMANCES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES (MARCHÉ N° 17P12T) ».
- **DÉCISION N° ST 17-017 DU 6 OCTOBRE 2017.**
« PORTANT SUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CREATION DE SANITAIRES AVEC MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MAINVILLIERS ».

▪ **DÉCISION N° 17-515 DU 10 OCTOBRE 2017.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – MME LOCHMANN ».

▪ **DÉCISION N° 17-516 DU 10 OCTOBRE 2017.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – M. ET MME CHANU ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GENERALES

17-11-AFG-01 REMPLACEMENT DE MME BUFFETEAU DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLERE MUNICIPALE – INSTALLATION DE MME MARTIN.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la démission de Mme BUFFETEAU ainsi que de celle de M. BOUTEILLE, le suivant sur la liste « Ensemble pour Malesherbes ».
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Patricia MARTIN en qualité de Conseillère Municipale au sein du Conseil Communal de la Commune déléguée de Malesherbes et du Conseil municipal du Malesherbois.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17-11-AFG-02 MODIFICATION DES STATUTS – ADHESION DU SIERME AU SIARCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'adhésion du SIERME au SIARCE pour l'intégralité de ses compétences : « organisation et fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz » qu'elle exerce pour les communes d'Ormoy, Le Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Chevannes, Champcueil, Villabé, Vert-le-Grand et Fontenay-le-Vicomte.

17-11-AFG-03 MODIFICATION DE LA CHARTE DE LA COMMUNE NOUVELLE ET DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARRETE DE CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE – CHANGEMENT DE LIEU DU SIEGE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (39 pour, 29 contre et 5 abstentions) :

- **REFUSE** la modification de l'article I de la charte constitutive de la commune nouvelle.
- **REFUSE** le changement de lieu du siège.

❖ URBANISME.

17-11-URB-01 AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS AU SYNDICAT « LOIRET NUMERIQUE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais au Syndicat « Loiret Numérique ».

17-11-URB-02 POURSUITE DU PROJET PORTANT SUR LA FRICHE « BRUN » - COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES – DESSAISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable quant au dessaisissement de la commune au profit de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) concernant l'acquisition de ce bien situé dans la commune déléguée de Malesherbes, avenue du Général Patton, aux lieux-dits « La Justice » et « La Remise Verte », sur les parcelles cadastrées préfixe 191 section ZL n° 14, 241, 501, 505, 512, ainsi que le tiers indivis des parcelles cadastrées préfixe 191 section ZL n°240, 243 et 246, au lieu-dit « La Justice ».
- **EMET** un avis favorable au portage de ce projet par la CCPG avec l'EPFLI Foncier Cœur de France qui donnera lieu à une délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2017
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à la CCPG et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

17-11-URB-03 POURSUITE DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES « ZA LA PETITE VALLEE » DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES PAR LA CCPG – DESSAISSEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable quant au dessaisissement de la commune au profit de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) concernant l'acquisition des biens situés à Malesherbes au lieu-dit « La Petite Vallée » sur les parcelles cadastrées préfixe 191, section ZK n° 29, 4,44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 et 76, section AM n° 43, dans le cadre d'un projet d'aménagement pour l'extension de la zone d'activités et la création d'une voirie reliant les routes d'Etampes et de Sermaises.
- **EMET** un avis favorable au portage de ce projet par la CCPG avec l'EPFLI Foncier Cœur de France qui donnera lieu à une délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2017.
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à la CCPG et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

17-11-URB-04 POURSUITE DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES « ZA LA MALADRIE » DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCHECOURT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable quant au dessaisissement de la commune au profit de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) concernant l'acquisition des biens situés à Manchecourt, lieu-dit « La Maladrerie » – Section ZK – Angle de la RD 2152 et de la RD 27 (5.3 Ha) dans le cadre d'un projet d'aménagement consistant en l'aménagement d'une zone artisanale d'activités.
- **EMET** un avis favorable au portage de ce projet par la CCPG avec l'EPFLI Foncier Cœur de France qui donnera lieu à une délibération du Conseil communautaire du 9 novembre 2017.
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à la CCPG et à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

17-11-URB-05 VENTE DE LA PARCELLE SISE A « LA ROCHE BAUDET » – COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY.*M. Hervé BERCHER ne prend pas part au vote.*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** de céder la parcelle sise au lieudit « La Roche Baudet » dans la commune déléguée de Coudray cadastrée préfixe 221 section ZX n°34 à Monsieur et Madame Daniel BERCHER – 2 place de la Garenne – Coudray – 45 330 LE MALESHERBOIS.
- **DIT** que le prix est fixé à 0.40 € net vendeur/m².
- **RAPPELLE** que la SCP MILLERON HALATRE - 6 rue du Capitaine Lelièvre à Malesherbes 45 330 LE MALESHERBOIS est chargée de formaliser la vente.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte administratif et tout document se rapportant à cette vente.
- **PRECISE** que la recette est inscrite au budget principal au chapitre 41.

17-11-URB-06 TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS.Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTTE** la délégation qui lui est consentie pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et UA des PLU approuvés, à l'exception des périmètres des zones industrielles et d'activités classées en Uj, 1AUi, Uia et Uib du PLU de la commune déléguée de Malesherbes qui restent de la compétence de la CCPG.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'accomplissement de toute formalité se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

17-11-URB-07 VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE DES BIENS IMMOBILIERS REFORMES DE LA COMMUNE – ABONNEMENT A AGORA STORE.Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (72 pour et 1 abstention) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'abonnement Agora Store.
- **PRECISE** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

❖ **FINANCES.****17-11-FIN-01 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT – COMPETENCES OBLIGATOIRES.**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT comme porté à la connaissance du Conseil municipal et annexé à la présente délibération.

- **EMET** une réserve sur le calcul du coût de la compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'adjoint portant délégation à signer tout document nécessaire à la validation des négociations.

17-11-FIN-02 DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (63 pour, 5 contre et 5 abstentions) :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-joint.

17-11-FIN-03 DECISION MODIFICATIVE N° - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'ajuster les crédits budgétaires comme mentionnés ci-dessous :

chapitre / article	prévu	DM	total
Section de fonctionnement - dépenses			
011 - Charges à caractère général	516 635,28	-32 000,00	484 635,28
618 - Services extérieurs divers	192 635,28	-32 000,00	160 635,28
042 - Transfert entre sections	180 650,00	222 000,00	402 650,00
6811 - Dotation aux amortissements	180 650,00	222 000,00	402 650,00
Total de la DM / dépenses		190 000,00	
Section de fonctionnement - recettes			
042 - Transfert entre sections	0,00	190 000,00	190 000,00
777 - Subventions d'investissement virées au compte de résultat			0,00
	0,00	190 000,00	190 000,00
Total de la DM / recettes		190 000,00	
Section d'investissement - dépenses			
21 - Immobilisations corporelles	810 320,11	32 000,00	842 320,11
211 - Acquisitions de terrains	623 101,86	32 000,00	655 101,86
040 - Transfert entre sections	0,00	190 000,00	190 000,00
1391 - Subventions d'équipement virées au CR	0,00	190 000,00	190 000,00
Total de la DM / dépenses		222 000,00	
Section d'investissement - recettes			
040 - Transfert entre sections	180 640,00	222 000,00	402 640,00
2813 - Amortissements des constructions	37 400,00	222 000,00	259 400,00
Total de la DM / recettes		222 000,00	

❖ **CULTURE-ANIMATION-LOISIRS-VIE ASSOCIATIVE.**

17-11-CAL-01 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune « Le Malesherbois » à la Fondation du Patrimoine Délégation Centre Est.
- **PRECISE** que la dépense correspondante de 300 € est inscrite au budget de l'exercice 2017 au chapitre 011 du budget principal.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public de Malesherbes.

17-11-CAL-02 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COMITE DE JUMELAGE BRUCK-MALESHERBES ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Comité de Jumelage Bruck Malesherbes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 054,21 € (mille cinquante-quatre euros et vingt-et-un centimes) pour la réalisation de l'opération « Echange à Bruck du 19 au 23 juillet 2017 ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie de « LE MALESHERBOIS » au titre de l'année 2017.
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2017 aux articles concernés de la commune du Malesherbois.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public du Malesherbois.

❖ **VIE SPORTIVE.**

17-11-SPO-01 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU HANDBALL CLUB MALESHERBOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer à l'association « Hand Ball Club Malesherbois » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 100 € (mille cent euros) pour la réalisation de l'opération « Tournoi de Noël, Pentecôte et avec le SCM Basket 2017 » et une subvention d'équipement d'un montant de 1000 € (mille euros) pour la réalisation de l'opération « Achat de tenues, ballons, pharmacie et formation des arbitres ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention liant cette association à la Mairie de « LE MALESHERBOIS » au titre de l'année 2017.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice 2017 aux articles concernés de la Mairie « LE MALESHERBOIS ».
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Receveur Public de Malesherbois.

❖ **TRAVAUX**

17-11-TRAV-01 ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE « OPERATION D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONS ENTRE LES DEUX CIMETIERES AVEC CREATION D'UN PARKING » – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.


Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (48 pour, 10 contre et 14 abstentions) :

- **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise Dauvilliers Travaux, représentée par Monsieur Franck Dauvilliers, domiciliée 38 bis Avenue du Général Patton, BP 22, 45331 Le Malesherbois Cedex pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier entre les deux cimetières et la création de parking, commune déléguée de Malesherbes « Le Malesherbois » pour un montant de 159 000,00 € H.T., soit 190 800,00 € T.T.C..

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette opération et notamment l'acte d'engagement ci-annexé.
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget ville, des exercices concernés au chapitre 21.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Delmira DAUVILLIERS

